MUSÉE ROYAL

D'HISTOIRE NATURELLE.

Annexe

Atous présents et à venir, Salut:

BRUXELLES, le

Vu l'article 12 des Statuts organiques de Musée royal d'histoire naturelle; In l'article 112 de la roi budgetaires du Département de l'Intérieur, pour l'Oxercice de 1859; Sur la proposition de Notre Ministre de l'Interieur, Nous avons arrêté et arrêtores : Article 1; Le traitement de mille fiancs, attribue an siener Victor Stienon, en sa qualité

de Secrétaire du Musée royal d'histoires naturelle, est porté à douze cento frances (fr. 1200. 1), a partir du 1" fanvier 1850.

Miliele ? Notre Ministre de l'Intérieur est charge de l'execution du présent airêtés.

Donne a Tacken, le 21 mars 1850. Par le Roi: Signé / Leopold!

Te Ministre de l'Intérieur / signé / Ch. Rogier.

Le Secrétaire général du Ministere de l'Intérieur, / Jigne / Ed. Stevens.

Four copie conforme! Te Directour du Musée royal d'histoire naturelle,